

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 06571

Numéro SIREN : 491 252 672

Nom ou dénomination : A.W. CONSEIL

Ce dépôt a été enregistré le 12/11/2019 sous le numéro de dépôt 48088

Greffe du tribunal de commerce de Nanterre



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 12/11/2019

Numéro de dépôt : 2019/48088

Déposant :

Nom/dénomination : A.W. CONSEIL

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 491 252 672

N° gestion : 2010 B 06571



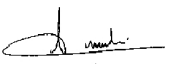
A.W. CONSEIL
SAS au capital de 5 000 euros
21, rue de l'Ancienne Mairie (92100) BOULOGNE BILLANCOURT
491 252 672 R.C.S. Nanterre

COMPTES ANNUELS 2018 - 2019

Période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019

Pour copie certifiée conforme
La Présidente
Audrey WEIL

Certifiée conforme



Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		31/03/2019			31/03/2018
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	10 319	8 649	1 670	964
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	6 500		6 500	6 500
	Créances rattachées à des participations	74 084		74 084	295 752
	Autres titres immobilisés	300 000		300 000	300 000
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (II)	390 903	8 649	382 255	603 216
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	167 286		167 286	175 921
	Autres créances	14 270		14 270	11 496
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	44 325		44 325	42 799
	DISPONIBILITES	1 566 159		1 566 159	1 321 440
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance				
	TOTAL (III)	1 792 039		1 792 039	1 551 655
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		2 182 942	8 649	2 174 294	2 154 872

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/03/2019

31/03/2018

Capitaux Propres	Capital social ou individuel	5 000	5 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	500	500
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	1 953 727	1 683 225
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	153 873	370 503
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	2 113 100	2 059 227
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	100	28
	Emprunts et dettes financières divers	21 749	27 752
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 580	15 379
	Dettes fiscales et sociales	31 814	51 534
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	951	951
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	61 194	95 644
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	2 174 294	2 154 872
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	153 872,59	370 502,73
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	61 194	95 644
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	100	28



[Signature]

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/03/2019

31/03/2018

	France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises			
	Production vendue (Biens)			
	Production vendue (Services et Travaux)	139 405	139 405	146 601
	Montant net du chiffre d'affaires	139 405	139 405	146 601
	Production stockée			
	Production immobilisée			
	Subventions d'exploitation			
CHARGES D'EXPLOITATION	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			
	Autres produits		1	
	Total des produits d'exploitation (1)		139 406	146 601
	Achats de marchandises			
	Variation de stock			
	Achats de matières et autres approvisionnements			
	Variation de stock			
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres achats et charges externes		15 699	19 288
	Impôts, taxes et versements assimilés		1 464	1 203
	Salaires et traitements			
	Charges sociales du personnel			
	Cotisations personnelles de l'exploitant			
	Dotations aux amortissements :			
	- sur immobilisations		523	649
CHARGES D'EXPLOITATION	- charges d'exploitation à répartir			
	Dotations aux dépréciations :			
	- sur immobilisations			
	- sur actif circulant			
	Dotations aux provisions			
	Autres charges			
	Total des charges d'exploitation (2)		17 687	21 140
RESULTAT D'EXPLOITATION			121 720	125 461

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/03/2019

31/03/2018

RESULTAT D'EXPLOITATION		121 720	125 461
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)	60 000	227 686
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	6 287	11 050
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		66 287	238 735
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER		66 287	238 735
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		188 006	364 196
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	150	9 785
	Sur opérations en capital		46 664
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels	150	56 449
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	3 150	52
	Sur opérations en capital		2 490
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles	3 150	2 542
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(3 000)	53 907
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOTS SUR LES BENEFICES		31 134	47 600
TOTAL DES PRODUITS		205 843	441 785
TOTAL DES CHARGES		51 971	71 282
RESULTAT DE L'EXERCICE		153 873	370 503
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) dont produits concernant les entreprises liées			
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées			

Etats financiers au 31/03/2019

ANNEXE

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **2 174 294** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **205 843** euros et un total **charges** de **51 971** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **153 873** euros.

L'exercice considéré débute le **01/04/2018** et finit le **31/03/2019**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

ANNEXE - Elément 2

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/03/2019
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agenc. aménagement						
	Instal. technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport	3 222					3 222
	Matériel de bureau, mobilier	5 868		1 229			7 097
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9 090		1 229			10 319
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	302 252		481 325		702 993	80 584
	Autres titres immobilisés	300 000					300 000
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	602 252		481 325		702 993	380 584
TOTAL		611 342		482 555		702 993	390 903

ANNEXE - Elément 3

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/03/2019
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport	3 222			3 222
Matériel de bureau, mobilier	4 904	523		5 427	
Emballages récupérables et divers					
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		8 125	523		8 649
TOTAL		8 125	523		8 649

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

ANNEXE - Elément 5

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros		31/03/2019	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations	74 084		74 084
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	167 286	167 286	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	9 766	9 766	
	Taxes sur la valeur ajoutée	4 504	4 504	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avances			
TOTAL DES CREANCES		255 640	181 556	74 084
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/03/2019	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	100	100		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	6 580	6 580		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 712	3 712		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	27 881	27 881		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	221	221		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	21 749	21 749		
	Autres dettes	951	951		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		61 194	61 194		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)		21 749			

ANNEXE - Elément supplémentaire

Annexe CICE

Etat exprimé en euros

Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) est comptabilisé au rythme de l'engagement.

Il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- comptabilisation en diminution des charges de personnel, par un crédit dans un sous compte 64
- comptabilisation en diminution de l'impôt sur les sociétés

La prise en compte du CICE impacte les états financiers par la matérialisation de l'élément suivant :

- Crédit d'impôt pour un montant de 0 euros

L'utilisation du CICE a été faite conformément à son objet d'amélioration de la compétitivité de l'entreprise.

Des actions ont été menées en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique, de reconstitution du fonds de roulement.

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/03/2019

Total des Charges à payer		6 901
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit <i>INTERETS COURUS A PAYER</i>	100	100
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <i>FACT NON PARVENUES</i>	6 580	6 580
Dettes fiscales et sociales <i>CHARGES A PAYER</i>	221	221

ANNEXE - Elément 6.14

Capital social

Etat exprimé en euros		31/03/2019	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		100,00	50,0000	5 000,00
	Emises pendant l'exercice			0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
	Du capital social fin d'exercice		100,00	50,0000	5 000,00

ANNEXE - Élément 6.17

Ventilation du chiffre d'affaires

Etat exprimé en euros		31/03/2019
Chiffre d'affaires par secteur d'activité		139 405
Production vendue Services <i>PRESTATIONS DE SERVICES</i>	139 405	139 405
Chiffre d'affaires par marché géographique		139 405
Chiffre d'affaires FRANCE <i>PRESTATIONS DE SERVICES</i>	139 405	139 405

ANNEXE - Élément 15

Filiales et participations

Etat exprimé en euros

31/03/2019

Capitaux
propresQuote-part
détenue en
pourcentageRésultat
du dernier
exercice clos

A. Renseignements détaillés

1. Filiales (Plus de 50 %)

QUALI BEAUTE

2 184 984

60,00

476 969

2. Participations (10 à 50 %)

SCI A&S

(42 011)

50,00

(23 032)

B. Renseignements globaux

1. Filiales non reprises en A.

- a) françaises
- b) étrangères

2. Participations non reprises en A.

- a) françaises
- b) étrangères

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
À TITRE ORDINAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2019**

**Affectation du résultat de l'exercice
clos le 31 mars 2019**

**Décision proposée par la Présidente et adoptée par
l'associée unique**

Troisième décision – Affectation du résultat

L'associée unique décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 mars 2019, soit un bénéfice de 153 873 €, de la façon suivante :

- À titre de dividendes à l'associée unique : 100 000 €
 - Le solde, soit la somme de : 53 873 €
- au poste « Autres réserves » dont le solde
est porté de 1 953 727 € à 2 007 600€.

Le dividende brut à attribuer à l'associée unique est ainsi fixé à 1 000 € par action. Il sera mis en paiement, au choix de la présidente, à compter de ce jour et au plus tard le 31 décembre 2019, par chèque, virement bancaire ou par inscription au crédit du compte courant de l'associée unique.

Ce dividende brut, distribué à une personne physique dont le domicile fiscal est situé en France, fera l'objet, lors de sa mise en paiement, d'un prélèvement forfaitaire unique (PFU), ou « flat tax », de 30 % composé de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu et de 17,2 % au titre des prélèvements sociaux.

Toutefois, si cela se révèle plus avantageux pour le déclarant, l'option pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu reste possible, ce qui lui permettra de conserver le bénéfice de l'abattement de 40 % en vigueur jusqu'au 31 décembre 2017. Cette option, expresse et irrévocable, est globale (elle porte sur l'ensemble des revenus et gains entrant dans le champ d'application du PFU). Elle doit être exercée chaque année, par écrit, lors du dépôt de la déclaration de revenus et au plus tard avant la date limite de déclaration. Le PFU s'applique de plein droit à défaut d'option pour le barème progressif de l'IR.

A.W. CONSEIL
SAS au capital de 5 000 euros
21, rue de l'Ancienne Mairie (92100) BOULOGNE BILLANCOURT
491 252 672 R.C.S. Nanterre

En l'espèce, la totalité du montant total brut des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2019, soit 100 000 €, est éligible à l'option pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu et donc à la réfaction de 40 %.

L'assemblée générale prend également acte:

- De ce que compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société s'élèvent à un montant de 2 013 100 € ;
- conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :
 - exercice clos le 31 mars 2016 : néant
 - exercice clos le 31 mars 2017 : néant
 - exercice clos le 31 mars 2018 : 100 000 €, soit 1 000 € par action

Pour extrait certifié conforme
La Présidente
Audrey WEIL

certifié conforme



RAPPORT
Du
Commissaire aux Comptes
sur les comptes de l'exercice

Du 1^{er} Avril 2018 au 31 Mars 2019

AW CONSEIL S.A.S.U.
21 RUE DE L'ANCIENNE MAIRIE
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

RCS NANTERRE 491 252 672

COGECAC SAS.

Patrick BILSKI

Commissaire aux Comptes
de la Compagnie Régionale de Paris

12 Cité Falguière
75015 PARIS

Tél. : 01 53 63 86 00 **Mail :** patrick.bilski@cogecac.fr

SIREN : 795 407 741

RAPPORT

Sur les comptes arrêtés au 31 Mars 2019

AW CONSEIL S.A.S.U.
Société par Actions Simplifiée
au capital de 5 000 €
21 RUE DE L'ANCIENNE MAIRIE
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT



A l'Associée Unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AW CONSEIL relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} avril 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification des documents adressés à l'Associée Unique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprises relative aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris
Le 4 octobre 2019



Patrick Bilski
Commissaire aux comptes